

## I - DOCUMENT D'ORIENTATION ET D' ACTIONS REVENDICATIVES



*Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs  
et de Service de l'Équipement et de l'Environnement*

Siège social et administratif :  
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.  
Plot I – 92055 - LA DEFENSE Cedex  
Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

CCP 5125 – 65 S PARIS

Courriel : Internet : [sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net](mailto:sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net)  
Intranet : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

site Internet : <http://www.snptas-cgt.org>

# 17<sup>ème</sup> CONGRES 2010

Relais Soleil le TOLOSAN BOUSSENS (31360)

## DOCUMENT D'ORIENTATION ET D' ACTIONS REVENDICATIVES

### I – Rôle, place et organisation de l'Etat, des services publics incluant le domaine environnemental

**Une CGT pour tous, démocratique, offensive et efficace.**

**Éléments de réflexion sur la situation politique, économique, sociale et  
écologique**

#### Présentation

#### **I - Situation internationale et questions européennes**

#### **I - 1 Des évolutions complexes et contradictoires au plan international : vers un monde multipolaire**

L'impérialisme, malgré l'inflexion de la politique des USA après l'élection de Barack Obama, poursuit deux guerres au Moyen Orient, continue son intervention en Amérique Latine, tentant de contenir les peuples qui commencent à restaurer leur souveraineté économique et politique. Des nations émergent du sous-développement. Certaines d'entre elles Brésil, Inde, Chine notamment s'affirment comme puissances mondiales. Un monde multipolaire se dessine, dans lequel l'Europe devra trouver sa place.

La fin du système des blocs a généré de violents conflits, sur des bases étroitement

28 identitaires qui se sont développés dans les Balkans, en Afrique orientale, dans le Caucase.  
29 Ailleurs, des conflits également violents, fondés sur l'accaparement des richesses minières par  
30 les oligopoles, déchirent plusieurs pays.

31 La conscience nationale, la lutte contre la domination culturelle, économique, politique sont  
32 dévoyées dans de nombreux pays qui sombrent dans des formes violentes, rétrogrades,  
33 réactionnaires d'intégrisme.

34

35 ***Résolution N°1 : Le Congrès mandate la direction élue du SNPTAS-CGT pour***  
36 ***élaborer un document sur ce point.***

37

## 38 **I - 2 Quelle Europe voulons-nous ?**

39

40 ***Résolution N°2 : Le Congrès mandate la direction élue du SNPTAS-CGT pour***  
41 ***élaborer un document sur ce point à partir de réunions de travail spécifiques.***

42

43 L'Europe existe en tant qu'organisation politique. Le 17<sup>ème</sup> congrès renouvelle la position qui  
44 est celle des congrès antérieurs, à savoir, nous luttons pour une autre Europe.

45

46 Cela peut se décliner ainsi :

47

- 48 1. l'Europe de la solidarité, l'Europe aux garanties sociales de haut niveau,
- 49 2. l'Europe des services publics,
- 50 3. l'Europe de l'égalité des droits,
- 51 4. l'Europe démocratique par une modification radicale de ses institutions,
- 52 5. l'Europe de la solidarité internationale,
- 53 6. l'Europe de la paix, et non une Europe vassale de l'impérialisme.

54

## 55 **II - La situation politique actuelle en France**

### 56 **II-1 Quelques évolutions importantes depuis le XVI<sup>o</sup> Congrès**

57

58 - Un pouvoir dans la tradition bonapartiste : autoritarisme, volontarisme politique,  
59 abaissement du Parlement, personnalisation exacerbée, brouiller les rapports gauche/droite,  
60 connivence avec les milieux d'affaires et l'argent,

61 - L'ultralibéralisme,

62 - Retour à un atlantisme pré-gaulliste,

- 63 - Concentration extrême du pouvoir politique,  
64 - Liquidation des acquis issus des luttes sociales depuis la Libération et formalisées dans le  
65 programme du Conseil National de la Résistance – CNR.  
66

67 **Résolution N°3 : débattre de ces questions dans les organisations de base du Syndicat**

68  
69 **II-2 Le pouvoir politique issu des dernières élections confronté à la crise**  
70

71 **On notera deux éléments :**

- 72 – la crise de l'idéologie libérale : la pensée unique, l'idée selon laquelle c'est la fin de l'histoire -  
73 comme disait Mme Thatcher - que le capitalisme est établi définitivement a subi l'épreuve  
74 des faits. Gouvernement et partisans du libéralisme de tous bords ont été obligés de  
75 constater l'échec du système, la crise, la récession ; des politiques de régulation et  
76 d'intervention en contradiction totale avec cette idéologie ont été mises en œuvre. La  
77 domination, longtemps sans partage, d'une pensée unique commence à être contestée.  
78

79 **Résolution N°4 : Développer nos propositions de rupture et mener des actions de**  
80 **formation**

- 81  
82 – le désaveu du pouvoir dans les sondages et dans les urnes avec la défaite de la droite dans  
83 toutes les Régions en 2010 sauf une.  
84

85 **Résolution N°5 : Rechercher des alliés auprès des instances régionales élues et**  
86 **développer les coopérations avec les Syndicats présents dans les tous services,**  
87 **notamment la Fédération CGT des Services Publics**

88  
89 **III- La crise**

90 **III-1-Une crise qui vient de loin**

91 La crise que nous subissons, nous les salariés, aujourd'hui, n'est que le moment d'une crise  
92 amorcée à la fin des années 70 avec la rupture, en France avec les gouvernements successifs,  
93 comme aux USA avec Reagan ou en Grande Bretagne avec Thatcher. Cette rupture avec la  
94 politique dite en France des Trente Glorieuses ou Welfare State (*en français traduit*  
95 *généralement par Etat providence*) dans les pays anglo-saxons ou scandinaves consiste à  
96 passer à un nouveau mode d'accumulation capitaliste à dominante financière, au détriment de

97 l'investissement productif : dérégulation, liquidation des services publics, blocage du salaire, en  
98 sont les éléments majeurs : il faut baisser le coût du travail, intensifier le travail, augmenter la  
99 profitabilité du capital, développer l'aliénation sociale. L'orientation du gouvernement et du  
100 MEDEF est de liquider le salaire pour lui substituer l'assurance privée.

101 Un mot d'ordre : la concurrence libre et non faussée, c'est à dire le champ libre à la  
102 liquidation de l'Etat social, symbolise le contenu de la politique menée au niveau de l'Union  
103 européenne...et des Etats-Nation qui la constituent.

104

### 105 **III-2 Une crise globale de l'accumulation capitaliste**

106 La crise n'est pas un mauvais moment à passer mais le résultat des pratiques douteuses des  
107 spéculateurs ; il n'y a pas les méchants, les mauvais, le *capital financier*, et les bons, la *soi-*  
108 *disant économie réelle*. La crise est une crise du système capitaliste dans son ensemble que  
109 l'on peut décliner dans ses aspects *financiers, du mode de production et de consommation,*  
110 *culturels, idéologique, écologique.*

111

112 **Résolution N°6 : Mettre les points 1 et 2 en débat dans les organisations de base du**  
113 **syndicat**

114

115 **Résolution N°7 : S'exprimer au niveau national et local sur les points 1 et 2**

116

## 117 **IV- La crise dans son volet écologique**

### 118 **IV-1 La crise écologique : un volet de la crise globale du capitalisme**

119 La crise dans son volet écologique n'est pas une crise « hors sol » qui n'aurait rien à voir  
120 avec le capitalisme globalisé : course au profit, logique productiviste et mercantile. La  
121 dynamique de croissance infinie induite par l'expansion capitaliste menace la vie humaine dans  
122 son fondement sur la planète.

123

124 **Résolution N°8 : Introduire de mode de raisonnement dans nos écrits, déclarations,**  
125 **interventions d'Assemblées Générales, etc.**

126

### 127 **IV-2 Une critique équilibrée du capitalisme vert**

128 Il convient de dénoncer l'utilisation à tout propos et hors de propos de l'adjectif durable dont  
129 sont affublées toutes les activités – y compris des activités très éloignées d'un quelconque  
130 processus de production. Il convient aussi de dénoncer l'illusion d'un capitalisme vert, qui par sa

131 seule vertu résoudrait la crise. On oublie simplement que la production de marchandises vertes  
132 ou non dans un régime capitaliste s'inscrit dans le procès d'accumulation du capitalisme  
133 globalisé et, en particulier du mouvement du capital financier, dans la recherche du taux de  
134 profit maximum. Le capitalisme vert ou pas demeure un mode de production instable, a connu,  
135 connaît et connaîtra des crises.

136 Pour autant, il convient de prendre en compte les recherches – notamment dans plusieurs  
137 établissements du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer  
138 – MEEDDM - la mise en œuvre de procès de travail, de marchandises, de véhicules, de  
139 bâtiments en fonction de principes écologiques.

140

141 **Résolution N°9 : Développer cette position aux divers niveaux du syndicat**

142

143 **Résolution N°10 : Organiser des débats, échanges, colloques avec les centres de**  
144 **recherche travaillant sur l'écologie.**

145

## 146 **V - Comment sortir de la crise ?**

### 147 **Plan de rigueur en France et en Europe**

148 • Le gouvernement Sarkozy prétend sortir de la crise par un plan de rigueur qui d'ailleurs  
149 n'ose pas dire son nom. Ce plan a été conçu selon les orientations du FMI - présidé par  
150 Strauss-Kahn - de l'Union européenne, de l'OCDE. Tous ces plans de rigueur, qui font suite  
151 aux affectations massives de liquidités publiques, sont fondés sur la même logique, réduction  
152 des dépenses publiques, diminution du nombre de fonctionnaires, pression sur les salaires,  
153 réforme des retraites, hausse de la TVA, nouvelles privatisations.

154 • En France le plan Sarkozy se situe dans la même logique : gel des dépenses publiques en  
155 2011, 2012, 2013, estimés à 50 milliards € par an : diminution du nombre de fonctionnaires,  
156 coupes dans les crédits de tous les organismes publics, accélération à la baisse des 5 millions  
157 de salariés des trois fonctions publiques, baisse des prestations sociales, augmentation du  
158 déremboursement de médicaments, diminution des allocations-chômage.

159 • Les plans de rigueur européens et le plan Sarkozy en particulier présentent un caractère de  
160 classe très clair : ils mettent tous en cause de ce qui reste de l'Etat social dans les divers pays  
161 et ne s'attaquent nullement aux niches fiscales, aux « salaires » exorbitants des dirigeants  
162 d'entreprise, aux cadeaux divers aux entreprises...

163

164

165 **Les politiques de rigueur seront-elles efficaces ?**

166 Les politiques de restriction fondées sur des principes identiques à diverses périodes : la  
167 politique de Roosevelt aux USA après le New Deal, la pause de Léon Blum au moment du Front  
168 populaire, la rigueur mise en œuvre par le gouvernement Mauroy n'ont pas permis aux USA ni  
169 en France de sortir de la crise de 1929 ni la politique de rigueur de dépasser la crise – moins  
170 grave qu'aujourd'hui – des années 80. Le contenu du plan de rigueur Sarkozy, comme des  
171 autres plans européens va faire payer aux salariés le coût de la crise actuelle, tente de  
172 restaurer sur de nouvelles bases l'essor de l'accumulation du capital.

173  
174 **Les salariés du MEEDDM comme tous les autres salariés n'ont pas le choix. Ils**  
175 **doivent en même temps :**

176  
177 **1.** Défendre leurs droits salariaux, sociaux, professionnels

178 ***Ce point est détaillé dans la « partie revendicative ».***

179  
180 **2.** Lutter avec les autres acteurs du mouvement social pour imposer les décisions  
181 stratégiques en rupture avec la politique actuel dans une perspective de sortie de crise.

182 ***Les Unions locales, les Unions Départementales, Comités Régionaux sont les***  
183 ***structures syndicales appropriées pour engager au niveau de la CGT, une***  
184 ***démarche prospective : les propositions collectives de ces travaux devront être***  
185 ***validées dans des débats avec les organisations du mouvement social qui seront***  
186 ***d'accord pour entreprendre une telle démarche.***

187

## Reconstruire et refonder l'appropriation publique

### I- Une politique de liquidation systématique de l'appropriation publique

#### I-1 Les faits

Sous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1986 - Jacques Chirac, en passant par Rocard, Balladur, Juppé, Jospin, Raffarin, une vague de privatisation a été mise en œuvre. La période 1997-2002 a été la plus importante, si on considère la valeur des actifs. A noter que le secteur financier, banques et assurances, presque exclusivement public en 1980 a basculé dans le privé. La liste des entreprises serait très longue - plusieurs centaines, parmi elles, France Télécom, la Snecma, Renault, les autoroutes, Edf, Elf Aquitaine. Dans certaines de ces entreprises, l'Etat conserve une part très minoritaire du capital. Pour autant, il n'infléchit nullement la politique de ces oligopoles : délocalisation, intégration – pour partie au moins – du capital dans le capital financier, au détriment de l'investissement productif.

Le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) a été complètement bafoué ; Il disposait notamment :

**Résolution N°11 : Rappeler dans les écrits et les interventions du Syndicat ces faits, illustrant la soumission au capital globalisé**

#### I-2 Le fondement de la « politique libérale »

La « pensée unique », célébrant les vertus de l'entreprise, de la concurrence libre et non faussée, la dérégulation, l'Etat réduit aux « **fonctions régaliennes** » et dénigrant toute efficacité à l'entreprise publique et l'intervention publique n'a pas trouvé de contestation parmi les intellectuels, les militants politiques et syndicaux. Toutefois, dans la période actuelle de crise, cette idéologie vacille.

**Résolution N° 12 : Reprendre la main au plan idéologique dans notre activité de communication sur cette question**

220 **I-2-2 Une politique de classe**

221 L'idéologie n'explique pas totalement la liquidation de l'appropriation publique rappelée ci-  
222 dessus ; depuis la fin des années 70 du XX<sup>e</sup> siècle la « crise du fordisme » (fin des Trente  
223 glorieuses) se manifeste. Il faut libérer le mouvement du capital, imposer au secteur relevant de  
224 l'appropriation publique tout le mode d'accumulation des oligopoles, recherche du taux de profit  
225 maximum, financiarisation, soumission au mouvement du capital financier. Cette politique a été  
226 pilotée par l'Etat, sous les gouvernements de droite ou de gauche qui se sont succédés depuis  
227 1986. Elle a présenté notamment la forme d'une politique dite de dérégulation : moins d'Etat  
228 mais mieux d'Etat, un Etat stratège ...

229  
230 **Résolution N° 13 : Développer ce type d'argumentation dans nos débats internes et dans**  
231 **notre activité de communication**

232  
233 **II-Les enjeux actuels de l'appropriation publique, du service public,**  
234 **de la régulation**

235  
236 **II-1 Quelle conception de la société ?**

237 Le Conseil national de la Résistance – qui rassemblait un ensemble de forces politiques et  
238 syndicales très large - posait les jalons d'une société fondée sur :

- 239  
240 – « l'instauration d'une démocratie économique et sociale, dont la condition de mise en œuvre  
241 était l'éviction des féodalités financières de la direction de l'économie » citation du CNR

242  
243 **Résolution N°14 : Le 17ème Congrès déclare l'actualité de cette affirmation et l'intègre**  
244 **dans le présent document d'orientation**

- 245  
246 – « la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt national » citation du CNR.

247  
248 **Résolution N°15 : Le 17ème Congrès intègre ce point dans le présent document**  
249 **d'orientation**

- 250  
251 – « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail  
252 commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et  
253 des grandes banques » citation du CNR.

254  
255 **Résolution N° 16 : Le 17ème Congrès intègre ce point dans son programme d'orientation**



256 Le 17<sup>ème</sup> Congrès déclare que les points d'orientation énumérés ci-dessus sont, dans le  
257 domaine économique des éléments de rupture par rapport à la politique menée depuis la fin des  
258 années 70 du XXème siècle. Ils constituent des éléments permettant la transition vers la  
259 transformation sociale qui est une orientation fondamentale du 49<sup>ème</sup> Congrès confédéral et des  
260 Congrès du SNPTAS-CGT. Les points d'orientation répertoriés dans les résolutions 4, 5, 6  
261 s'inscrivaient dans l'affirmation des valeurs républicaines, sociales et politiques de l'Etat nation.  
262 Dans les points suivants II-2, II-3 et II-4 ces points d'orientation seront actualisés pour prendre  
263 en compte le mouvement du capital globalisé, l'articulation nécessaire entre Etat local, Etat  
264 national et Etat supranational, notamment au niveau européen.

265  
266 **II-2 Les ravages de la concurrence et des critères capitalistes de gestion de la**  
267 **production sociale**

268 Les classes dominantes exerçant leur pouvoir dans l'appareil d'Etat, les collectivités  
269 territoriales, les entreprises, les « think tanks »<sup>(1)</sup>, les instances de l'Union européenne mettent  
270 en œuvre dans les pratiques administratives, les activités d'entreprise et de service de  
271 réalisation, de production matérielle et immatérielle le principe de la « *concurrence libre et non*  
272 *faussée* ». Cette concurrence entraîne un puzzle de contradictions, générant de graves  
273 dommages, économiques et sociaux.

274  
275 **Quelques exemples :**

276 – En ce qui concerne les collectivités territoriales :

277 La concurrence se traduit par des gaspillages, la soumission des maîtres d'ouvrage aux  
278 maîtres d'œuvre – grandes entreprises, réseau de la Caisse des dépôts ou autres réseaux -  
279 au niveau de l'organisation de l'espace elle induit notamment l'étalement urbain.

280 – En ce qui concerne des secteurs stratégiques de la production nationale

281 La cession de 25 % du potentiel électrique au secteur privé met en cause une organisation  
282 rationnelle de la production d'énergie qui avait été réalisé en 1945 en constatant l'incapacité  
283 du privé. Par ailleurs - quel que soit l'opinion que l'on professe à l'égard de l'énergie  
284 nucléaire - elle livre au privé des activités où on peut craindre que les règles de production,  
285 gestion, de sécurité, complexes et difficiles à mettre en œuvre ne soient plus suffisamment  
286 respectées..

287 – En ce qui concerne les pôles de compétitivité

288 Un débat existe sur l'organisation de l'espace, et, sur un point particulier : quelle politique  
289 industrielle ? Faut-il mettre en place des systèmes disposant d'une masse critique dans des  
290 points limités du territoire ou disperser plus largement ceux-ci sur le territoire.

## I - DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'ACTIONS REVENDICATIVES

291 (1) « think tanks » : est une institution de "droits privés" regroupant des experts destinés à faire des études et propositions

292 Ce débat ne doit pas cacher une question centrale : les pôles de compétitivité sont conçus  
293 a priori comme des ensembles dont la finalité est de s'intégrer dans la concurrence : entre  
294 eux au niveau national et avec leurs homologues au plan international.

295 – En ce qui concerne le Grand Paris

296 L'idée forte qui préside à la Loi votée par le Parlement consiste à vouloir créer une ville  
297 globale (on peut dire aussi une ville mondiale) à mettre en concurrence avec les villes  
298 globales telles que New York, Tokyo, Londres ou Shanghai. Cette orientation évacue-  
299 malgré quelques concessions – les collectivités territoriales existantes de l'agglomération,  
300 les citoyens et la réalité de la Ville capitale qui ne peut se résumer à un réseau de transport  
301 public de voyageurs.

302 – En ce qui concerne les métropoles

303 La loi de réforme des collectivités territoriales prévoit la constitution de métropoles, en  
304 nombre relativement réduit.

305 Une critique est prononcée, semblable à celle que l'on connaît pour les pôles de  
306 compétitivité : une organisation de l'espace pas assez dispersée sur le territoire. Mais la  
307 question essentielle est identique à celle que l'on connaît pour les pôles de compétitivité ou  
308 pour le Grand Paris : la création des métropoles a pour objet de constituer des ensembles  
309 urbains en concurrence les uns avec les autres et avec leurs homologues au niveau  
310 international.

311

312 ***Résolution N° 17 : le 17ème Congrès condamne la concurrence la compétitivité ; les***  
313 ***critères fondées sur la recherche du taux de profit dévoient le rôle politique des***  
314 ***collectivités territoriales, engendrent l'anarchie entre elles et, dévoient également***  
315 ***l'organisation économique de l'espace.***

316

317

318 **II-3 -Substituer à la concurrence et aux critères capitalistes, la coopération, la**  
319 **solidarité la souveraineté du peuple aux divers niveaux institutionnels.**

320  
321 **Résolution N°18 : Le 17ème Congrès considère que les salariés et les citoyens doivent**  
322 ***exiger que de nouveaux critères d'organisation de la production sociale et des***  
323 ***institutions soient mis en œuvre. Ces principes, mis en cause par les classes dominantes***  
324 ***sont les suivants :***

325 **Coopérations entre :**  
326 ***°collectivités territoriales,***  
327 ***°métropoles,***  
328 ***°organisation de l'agglomération de la Ville capitale en débat avec les collectivités qui la***  
329 ***composent et le mouvement social.***  
330 ***°un Grand Paris et d'autres Villes Globales, dans les domaines politique, économique,***  
331 ***social, culturel,***  
332 ***°pôles d'activités appelées (aujourd'hui pôles de compétitivité au niveau national et***  
333 ***international, qui doivent devenir des pôles de coopération) ;***

334  
335 **Solidarité et souveraineté du peuple**  
336 ***° Les organismes du service public sont constitués par des organes d'Etat et***  
337 ***d'administration : européens, nationaux locaux, par les entreprises et les services qui***  
338 ***sont l'objet appropriation publique.***

339  
340  
341 **Résolution N° 19 : Le 17ème Congrès considère que les organes de la puissance**  
342 ***publique ont pour mission, non pas d'exercer le contrôle social de la population et de***  
343 ***définir les critères capitalistes de gestion de la production sociale, mais de définir et de***  
344 ***mettre en œuvre l'exercice de l'Etat social, par la loi, le règlement, la délibération, la***  
345 ***circulaire.***

346  
347

348 **II-4 Mettre en œuvre une planification écologique**

349

350 ***Résolution N° 20 : Le 17ème Congrès considère qu'une planification écologique doit être***

351 ***mise en œuvre pour organiser la production sociale. La planification écologique comporte***

352 ***un niveau national d'élaboration d'objectifs globaux dans les divers secteurs d'activité,***

353 ***décidé par le Parlement. La planification écologique comporte un volet local, notamment***

354 ***au niveau régional. Les objectifs au niveau national ou local sont élaborés en***

355 ***concertation avec le mouvement social.***

356 ***Pour certains domaines, les programmes de la planification écologique seront élaborés***

357 ***dans le cadre européenne.***

358 ***La planification écologique est une forme nouvelle d'organisation de la production***

359 ***sociale en rupture avec la logique capitaliste productiviste et quantitative.***

360

361 **I-5 Et au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de**  
362 **la Mer ?**

363 Le MEEDDM joue un rôle très important dans le domaine de l'organisation de l'espace :  
364 logement, urbanisme, transports. Ces missions qui étaient exercées par l'ex-Ministère de  
365 l'Equipement se retrouvent dans notre ministère. Celui-ci est désormais également en charge de  
366 l'énergie et du climat. L'ensemble de ces missions sont placées désormais sous le timbre de  
367 l'Ecologie et du Développement durable. De ce fait, en principe, une rupture est engagée par  
368 rapport aux politiques quantitatives et productivistes traditionnelles.

369  
370 ***Résolution N°21 : Le SNPTAS CGT doit expliquer la révolution culturelle engagée par la***  
371 ***définition du MEEDDM : prendre en compte, au plan professionnel quotidien l'approche***  
372 ***écologique et développement soutenable implique une révolution culturelle.***

373 Le MEEDDM a sous sa tutelle des organismes de recherche qui jouent un rôle décisif dans  
374 l'organisation de l'espace, et avec l'IFREMER dans le domaine maritime.

375  
376 ***Résolution N°22 : Le SNPTAS-CGT engagera une réflexion sur les services d'études du***  
377 ***MEEDDM. En particulier il conviendra d'examiner comment ces organismes prennent en***  
378 ***compte le développement soutenable.***

379 Le MEEDDM a sous sa tutelle un réseau d'écoles, dont l'objet est de former des cadres de  
380 moyen et de haut niveau.

381  
382 ***Résolution N°23 : Le SNPTAS CGT devra examiner comment les cursus prennent en***  
383 ***compte l'écologie et le développement soutenable.***

384 Les entreprises du secteur BTP ont accolé à toutes leurs activités l'adjectif « durable ».

385 Le MEEDDM a sous sa tutelle un réseau d'écoles, dont l'objet est de former des cadres de  
386 moyen et de haut niveau.

387 ***Résolution N°24 : Le SNPTAS CGT devra examiner comment les cursus prennent en***  
388 ***compte l'écologie et le développement soutenable.***

389  
390 ***Résolution N° 25 : Le SNPTAS CGT doit suivre les innovations techniques mises en***  
391 ***œuvre par les entreprises pour mettre en œuvre dans ses produits l'écologie et le***  
392 ***développement durable.***

393  
394

395

## Service public MEEDDM

### 396 **La situation**

397 La situation est la construction du MEEDDM dans le cadre de la RGPP (Révision Générale  
398 des Politiques Publiques), c'est-à-dire un ministère très différent de l'Ex-Equipement. Il serait  
399 illusoire de croire au retour à la situation antérieure. Ce ministère se construit donc avec  
400 réduction des effectifs, modification des missions, déstructuration – restructuration des services  
401 déconcentrés, Centrales, réseau formation – GRH (gestion des ressources humaines), RST  
402 (réseau scientifique et technique), établissements publics – agences,...

403

404 Il faut également prendre en compte le dernier acte de la décentralisation qui se s'est traduit  
405 par des transferts d'activité et de personnels sans commune mesure avec ce qui avait été  
406 accompli par les actes précédents de la décentralisation. Il s'agit fondamentalement d'une  
407 politique d'externalisation, homologue à celle pratiquée par les « oligopoles ». La thèse  
408 essentielle est de se recentrer sur le « cœur de métier ».

409 La création du MEEDDM a été effectuée par un processus purement technocratique, dans  
410 les cénacles de la haute administration, sans concertation du mouvement social : syndicats,  
411 partis politiques, collectivités territoriales, associations. Vu la révolution culturelle préconisée –  
412 au moins en affichage – il aurait été nécessaire d'engager un débat démocratique sur ses  
413 missions, sa culture, son utilité, ses fonctions sociales, ses rapports à la société, aux territoires,  
414 à la ville, à l'économie.

415 Cette création et la RGPP ont conduit au regroupement de certaines missions et services de  
416 l'ex-Equipement - Environnement, de l'Industrie en particulier pour les missions énergie et ICPE  
417 (installation classée pour l'environnement), de l'Agriculture. Il y a aussi dans la dernière période,  
418 la fin des transferts aux collectivités territoriales dans le cadre du processus de décentralisation.

419

420 Mais le MEEDDM a été créé sans véritable réflexion sur ses missions, sa culture, son utilité,  
421 ses fonctions sociales, ses rapports à la société, aux territoires, à la ville, à l'économie.

422

423 Nous assistons aussi à un double phénomène : une déconcentration de la GRH vers le  
424 niveau régional et une vision de plus en plus interministérielle, sous l'égide du préfet, donc  
425 concentratrice. Cette nouvelle GRH s'inscrit dans une réduction massive des effectifs et de la  
426 mise en œuvre de la RGPP.

427

## I - DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'ACTIONS REVENDICATIVES

428 Cela s'est notamment traduit par une forte réduction - concentration des directions de  
429 Centrales et une organisation territoriale au seul niveau régional, devenu le niveau de  
430 déclinaison des politiques.

431  
432 La réforme des Directions d'Administration Centrale n'a pas pour but de définir des politiques  
433 publiques dans le contexte de crise économique et écologique mais essentiellement d'assurer la  
434 mise en forme de la communication du ministre et du gouvernement sur toutes les questions  
435 d'écologie. L'administration devient ainsi non plus un instrument d'élaboration et de mise en  
436 œuvre de politiques nationales (même contestables), mais un outil politique de propagande au  
437 service du gouvernement et de moins en moins au service de la nation.

438  
439 Il y a disparition du niveau départemental ministériel en termes d'organisation par la création  
440 des DDI (direction départementale interministérielle), services interministériels rattachés  
441 directement au près des préfets et du Premier ministre. Les DDI ont normalement pour missions  
442 d'appliquer sur le terrain les politiques nationales ministérielles déclinées régionalement sous  
443 l'autorité du préfet.

444  
445 Deux analyses sont possibles :

446 L'enjeu serait de nature organisationnelle à savoir faute d'un outil et des moyens ministériels  
447 au niveau départemental, l'impossibilité pour le ministère de mettre en œuvre ses politiques  
448 publiques nationales dans les territoires.

449  
450 L'enjeu serait plus dans la définition même des politiques publiques et dans les moyens  
451 globaux de leur mise en œuvre dans les territoires. En effet, les politiques publiques de l'Etat  
452 sont définies par le Président de la République et le gouvernement. Elles sont traduites dans le  
453 cadre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) en missions et programmes. La  
454 déclinaison se fait au niveau national dans les ministères, puis localement au niveau régional  
455 dans le cadre ministériel sous l'égide du préfet de région. Enfin l'application dans les territoires,  
456 au niveau départemental, se fait en interministériel.

457  
458 L'absence de niveau départemental ministériel empêche-t-il la mise en place des politiques  
459 publiques nationales ministérielles ?

460  
461 Avec seulement quelques mois d'existence des DDI et tenant compte des  
462 dysfonctionnements inhérents à ce type de création, (au-delà des problèmes d'effectifs et de

## I - DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'ACTIONS REVENDICATIVES

463 crédits qui auraient de toutes façons existés), une évaluation concrète sur le terrain paraît  
464 difficile.

465  
466 Dans ce débat, nous pouvons aussi nous interroger s'il est préférable d'avoir des politiques  
467 sectorielles, donc plutôt cloisonnées, pour répondre aux besoins ou des politiques plus globales  
468 et transversales, par exemple, dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté ou  
469 dans le domaine du développement durable,...

470  
471 Il est évident que la dialectique « contenu – contenant » est importante. Cependant nous  
472 devons constater que les DDI existent, à la place des services déconcentrés ministériels et que  
473 leur pérennité est loin d'être assurée, faute de moyens pour fonctionner, laissant planer le  
474 spectre d'abandon total de services « techniques » Etat dans les territoires.

475  
476 La situation c'est aussi la problématique du budget de l'Etat actuel et les prévisions pour les 3  
477 ans à venir.

478  
479 Les finances publiques sont dans une situation difficile, résultats des politiques libérales  
480 suivies. Cette crise n'est pas une crise des dépenses mais des recettes, résultant des  
481 diminutions d'impôts, des cadeaux et exonérations faits aux plus riches et au capital.

482  
483 Le gouvernement veut satisfaire les critères du pacte de stabilité européen alors que le déficit  
484 public sera autour de 8,2% du PIB en 2010 et la dette publique à 83,2 %. Pour cela il construit  
485 un plan de rigueur où d'après lui, l'effort sera fait par tous...mais il n'entend toucher ni aux  
486 impôts, ni aux exonérations, ni au bouclier fiscal...Par contre, de nouvelles mesures  
487 d'économies de fonctionnement sont demandées aux ministères et aux opérateurs de l'Etat,  
488 avec une baisse de 5 % en 2011, de 10 % en 2013. Bien sur la règle d'un seul remplacement  
489 pour 2 départs de fonctionnaires est maintenue. Mais cela étant insuffisant, ce sont les  
490 dépenses des collectivités territoriales, les dépenses d'intervention et les dépenses sociales, y  
491 compris évidemment les retraites qui sont maintenant visées.

492  
493 La question qui se pose aujourd'hui est bien celle de l'avenir de la plupart des services  
494 publics. Cette politique de rigueur et la RGPP posent la question des missions publiques et de  
495 la pérennité des services de l'Etat, hors des services régaliens en encore. Certains s'interrogent  
496 déjà pour savoir si par exemple l'école, l'accès aux principales routes, etc. seront payant pour  
497 l'utilisateur.



498  
499 **Missions**  
500 Ce cadre global, complexe et non stabilisé, est porteur de nombreuses incertitudes quant  
501 aux missions du service public.

502  
503 Le débat sur les missions du service public dans notre société dans une vision de  
504 transformation sociale est loin d'être clos.

505 Ce débat doit porter non seulement sur la défense et la préservation du service public  
506 compte tenu des attaques qu'il subit en ce moment mais il doit porter également sur de  
507 nouvelles formes et sur de nouveaux services publics

508  
509 Ce débat doit partir d'un état des lieux de l'existant, d'une analyse des besoins. Il doit  
510 déboucher sur un projet territorial concerté et partagé, construit démocratiquement définissant  
511 les objectifs à atteindre et les moyens nécessaires à y consacrer. Pour le service, ce projet doit  
512 se concrétiser par un projet de service (missions, organisation, moyens), lui aussi discuté et  
513 partagé. Une évaluation est indispensable.

514  
515 Quelques axes de réflexion possibles :  
516 - qui les définit et comment (problème de la démocratie) ?  
517 - quelles missions relèvent du service public ?  
518 - qui les réalise ?  
519 - quel financement ?  
520 - quelle évaluation ?

521  
522 La « crise » écologique (biodiversité, eau, déchets, forêt, agriculture et alimentation, gaz à  
523 effet de serre, ressources rares et épuisables, énergie... etc.), la « crise » économique et sociale  
524 (logement, exclusion, emploi- formation, enseignement, recherche, ...) nécessitent des  
525 politiques publiques, des moyens et de nouveaux outils pour cela.

526  
527 Dans le secteur du MEEDDM, chargé du développement durable, des questions écologiques,  
528 du transport, de la mer, de l'énergie, etc. il convient en premier lieu de conserver les missions  
529 publiques existantes. La crise demande de développer de nouvelles missions par exemple  
530 concernant la biodiversité, les « biens publics » au sens de « biens communs » indispensables  
531 pour tous (transports, logement, énergie, eau, ...).

532

## I - DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'ACTIONS REVENDICATIVES

533 A partir de ce débat sur les missions, des axes revendicatifs pourront être développés.

534

535 Des exemples d'axes demandant débat et revendications à construire :

536 - La recherche dans tous les secteurs avec un développement du réseau de recherche  
537 rattaché au MEEDDM et du réseau d'étude ;

538 - L'économie (entreprises, services, agriculture) et notre intervention ;

539 - Les questions européennes dans notre domaine d'intervention ;

540 - Pour les services territoriaux : calcul de l'empreinte écologique d'une ville, d'une usine, d'un  
541 équipement, etc. ;

542 - Gaz à effet de serre, l'administration (sauf l'ADEME pour une part) est absente sur ce  
543 secteur du point de vue de la méthodologie et des calculs.

544 - La situation est similaire sur la biodiversité (cf. les forêts équitables) ;

545 - La fonction transport et toute la politique des transports en découlant (infrastructures,  
546 matériels, signalisation, sécurité etc.) ;

547 - L'aménagement de l'espace, le logement, les rapports logement/lieu de travail/transport ;

548 - L'environnement n'ayant pas de frontières, les zones frontalières devraient faire l'objet d'un  
549 travail spécifique pour intégrer cette dimension et mieux travailler avec nos voisins, une  
550 coopération décentralisée;

551 - La question énergétique et les énergies renouvelables ;

552 - La gestion de l'eau avec une vraie politique de l'eau en s'appuyant sur des concepts  
553 « durables », concepts pouvant être ceux de la « rareté sociale » de l'eau, de la « gestion  
554 intégrée par bassin dans une approche « éco systémique », débouchant sur une planification  
555 par bassin des ressources en eau, des usages possibles, de la qualité.

556 - La mer ; quelle politique maritime ?

557 - La relation de l'administration avec la société (O.N.G. et associations, syndicats, industrie et  
558 entreprises etc.), le rôle des usagers/citoyens dans le service public ;

559 - Les externalisations de tâches ? (assistance informatique, gestion du parc de véhicules,  
560 gestion des bâtiments etc.). Coût ? Efficacité ?

561

### 562 **Organisation : de profondes évolutions**

563

564 La décentralisation puis la RGPP ont conduit à un changement profond de l'organisation des  
565 services. Ce changement a toujours été en réduction du service public et au détriment des  
566 agents, qui ont mené de nombreuses luttes.

567

## I - DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'ACTIONS REVENDICATIVES

568 Les directions de Centrales ont été réorganisées en directions générales en nombre réduit et  
569 regroupés à La Défense, avant sans doute de déménager ailleurs.

570  
571 Le transfert des routes a amené la création des DIR (direction inter départementale des  
572 routes) donc à une organisation verticale appuyée sur un secteur d'activité.

573 Aujourd'hui, l'idée de créer un opérateur routier national (ORN) qui reprendrait l'activité des  
574 routes est avancée, puis retiré, avant sans doute de revenir.

575  
576 Dans le même ordre d'idée, le rattachement des services navigation à VNF (Voies navigables  
577 de France) est à l'étude (cf. loi Grenelle I).

578  
579 Dans le secteur aérien, la réorganisation est en cours en lien avec d'une part la fermeture de  
580 bases aériennes militaires et d'autre part, et surtout, l'organisation au niveau européen.

581  
582 Le RST est lui aussi en restructuration avec par exemple un plan d'évolution des CETE  
583 (centre d'études techniques de l'équipement) et un recentrage du travail au seul bénéfice de  
584 l'État, la fusion LCPC – INRETS (laboratoire centrale des Ponts et Chaussées – institut national  
585 de recherche sur les transports et la sécurité), la délocalisation du SETRA (service d'études sur  
586 les transports, les routes et leurs aménagements), la création des PST (pôle scientifique et  
587 technique) de Lyon et Marne la Vallée. L'enjeu est aujourd'hui la pérennité du RST dont  
588 l'existence est menacée.

589  
590 Le réseau formation subit lui aussi des évolutions avec par exemple la transformation de  
591 l'ENTPE (école nationale des ingénieurs des travaux publics de l'État) en établissement public,  
592 la transformation des CIFP (centre interrégional de formation professionnelle) en CVRH (centre  
593 de valorisation des ressources humaines), les incertitudes sur les deux établissements de  
594 l'ENTE (écoles nationales des techniciens de l'équipement). Quel est l'avenir des écoles de  
595 formation liées au ministère ?

596  
597 Les services liés à la GRH sont regroupés en plates formes ministérielles ou  
598 interministérielles et même externalisés comme par exemple la gestion des paies avec  
599 l'opérateur national de paie.

600  
601 Le niveau régional a vu la création des DREAL (direction régionale de l'environnement, de  
602 l'aménagement et du logement) par regroupement des DRE (direction régionale de

603 l'équipement), des DIREN (direction régionale de l'environnement) et d'une partie des DRIRE  
604 (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), avec maintien des  
605 unités territoriales en département des ex-DRIRE. C'est le seul niveau déconcentré du ministère  
606 de niveau général quant aux missions. C'est le niveau « politique » de déclinaison des politiques  
607 publiques nationales.

608  
609 Le niveau départemental est devenu interministériel, rattaché directement au préfet et au  
610 Premier ministre, avec la création des DDI.

611  
612 La DDT (direction départementale des territoires) regroupe la majeure partie des DDE  
613 (direction départementale de l'équipement), des DDAF (direction départementale de l'agriculture  
614 et de la forêt) et des services environnement des préfetures. Quelques missions des DDE (ex. :  
615 politique sociale du logement) et les services vétérinaires sont rattachés à la DDCSPP (direction  
616 départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) dans les  
617 départements à 2 DDI ou dans les départements à 3 DDI à la DDCS (direction départementale  
618 de la cohésion sociale) ou la DDPP (direction départementale de la protection des populations).  
619 C'est le niveau d'exécution des politiques publiques nationales.

620  
621 Dans le même temps, les implantations infra-départementales ont été fortement réduites

622  
623 Ce rapide tableau montre que les services ont tous été, ou vont être, réorganisés en  
624 fonction des orientations politiques mises en œuvre, dans une logique plus de services  
625 « régaliens » que de services « opérateurs », avec une forte réduction des effectifs et des  
626 moyens.

627  
628 **Organisation : des propositions à discuter**

629 **Services centraux, réseaux et services régionaux**

630  
631 A partir des éléments évoqués ci dessus, quelles propositions d'organisation permettraient de  
632 répondre avec la meilleure efficacité et au meilleur coût possible aux besoins de tous dans les  
633 domaines d'activité du MEEDDM ?

634  
635 L'objectif est, à partir des missions actuelles et des missions à développer, en tenant compte  
636 de l'existant de faire des propositions réalistes, s'inscrivant dans un projet de transformation  
637 sociale.

## I - DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'ACTIONS REVENDICATIVES

638  
639 Le périmètre du MEEDDM, dans le contexte d'aujourd'hui, devrait permettre, à priori, d'avoir  
640 une vision assez globale des problématiques posées, tournant autour du développement  
641 durable, voir pour aller plus loin sur ce point.

642  
643 Les Directions de Centrales devraient quant à elle retrouver leur vrai rôle d'élaboration et de  
644 mise en œuvre des politiques publiques.

645  
646 Les DIR et les services navigation doivent demeurer des services à part entière du ministère.

647  
648 Le RST est un élément indispensable pour développer les politiques publiques. Il devrait être  
649 renforcé dans les domaines émergents liés notamment au développement durable.

650 De même, le réseau de formation doit être maintenu et développer prenant en compte les  
651 importants besoins en formation.

652 Il est nécessaire que ces réseaux s'ouvrent au niveau inter fonction publique et travaillent  
653 encore plus en réseau avec les autres centres de formation, d'enseignement supérieur et de  
654 recherche.

655  
656 La DREAL, au-delà des problèmes de fonctionnement et de moyens, semble constituer une  
657 entité permettant de porter l'ensemble des politiques ministérielles au niveau régional.

658  
659 La question posée aujourd'hui, est celle de l'application concrète sur les territoires de ces  
660 politiques.

661 Ce rôle semble dévolu aux DDI en lien avec les directions régionales (DR), sous l'égide des  
662 préfets.

663  
664 Lors du dernier congrès SN PTAS CGT (syndicat national des personnels techniques,  
665 administratifs et de service) en mai 2007, la revendication suivante avait été avancée :

666  
667 « *Le SNPTAS CGT réaffirme le besoin de conforter le niveau régional et de maintenir des*  
668 *services départementaux du ministère de l'Équipement ou plus largement des services*  
669 *départementaux techniques de l'État dans les départements, dépendant d'un grand ministère ou*  
670 *le cas échéant d'un nombre restreint de ministères aux interventions cohérentes et*  
671 *coordonnées.* »

672

673 Cette approche est une bonne base de débat qu'il convient de revisiter en tenant compte des  
674 évolutions multiples intervenues depuis trois ans, des analyses et réflexions actuelles.

675

### 676 **Services infra régionaux**

677

678 Trois hypothèses principales peuvent être soumises au débat :

679

#### 680 **1 - Maintien des DDI**

681 Il apparaît assez évident que le système mis en place avec les DDI alimentés  
682 budgétairement et en effectifs par chaque direction régionale (DR) concernée est complexe, peu  
683 lisible avec le risque d'une efficacité incertaine. Déjà une mission d'études est en cours pour  
684 regarder la possibilité d'avoir une alimentation budgétaire directement par un BOP au niveau  
685 préfectoral régional.

686 Les liaisons DDI – DR – Préfets sont compliquées et peu claires, sujettes à de jeux de  
687 pouvoir, au détriment de l'efficacité et du service rendu.

688 Quelle est l'efficacité de cette organisation mise en place depuis six mois seulement ?

689 La mise en place des DDI a été combattue en particulier par plusieurs syndicats mais le  
690 gouvernement n'est pas revenu sur sa proposition. Le seul gain conséquent, en terme  
691 d'organisation de ces services lors de leur création, est que les DDI soient des directions en tant  
692 que telles et non des directions de préfecture.

693 Mais dans la logique du pouvoir en place, nous pouvons penser que ce système aura une  
694 durée de vie limitée et que très rapidement les DDI pourraient être réduites et ne devenir que  
695 des directions de préfecture avec seulement des missions « régaliennes ». Déjà certains dans la  
696 préfectorale estiment que les DDI passeront difficilement le cap de 2012 vu les restrictions  
697 budgétaires et d'effectifs.

698

#### 699 **2 - Créer des directions ministérielles départementales**

700 C'est la revendication portée par le dernier congrès du SN PTAS CGT en mai 2007, soit  
701 avant le lancement de la RGPP le 10 juillet 2007.

702 Pour le MEEDDM, il convient de noter que les directions départementales n'ont jamais  
703 réellement existé puisque, suite à la création de ce ministère, seule la création du niveau  
704 régional ministériel avec les DREAL a été réalisée. Au niveau départemental, il y a eu les DDE,  
705 les DDAF pour partie ou les DDEA (direction départementale de l'équipement et de l'agriculture)  
706 dont le périmètre était donc déjà interministériel.

707 La première discussion sur cette hypothèse porte sur la possibilité de faire aboutir celle-ci

708 dans le contexte actuel. Il est clair que cette solution ne fait pas partie des hypothèses  
709 gouvernementales, avec la RGPP, les réductions de moyens et l'idée de faire de la région le  
710 pivot de l'action ministérielle. De plus le niveau départemental doit être un niveau de réalisation  
711 sur le terrain des politiques publiques nationales et la logique actuelle prévoit d'abandonner  
712 cette partie au marché. Il faut aussi prendre en compte le fait qu'il n'a pas été possible d'imposer  
713 cette solution avant la mise en place des DDI et que les mobilisations sur le sujet n'ont pas été à  
714 la hauteur des enjeux ni de la part des salariés, ni de la part des élus, y compris locaux. Mais  
715 cela est-il insurmontable ?

716 La seconde discussion possible est de savoir si cette hypothèse permettra de répondre  
717 efficacement aux besoins. Le champ des missions du MEEDDM est très transversal avec le  
718 développement durable, l'énergie, la biodiversité, le climat, l'aménagement, le logement, les  
719 transports,... Sur ces missions, il est évident que la mise en œuvre des politiques publiques  
720 concernent aussi les autres ministères et les collectivités territoriales pour avoir une vision  
721 globale et cohérente. Le niveau de pilotage des politiques publiques, de décisions économiques  
722 est le niveau régional. Le niveau de mise en œuvre le plus pertinent est le plus proche des  
723 citoyens avec une dimension territoriale suffisamment dimensionnée pour être efficace et  
724 cohérente.

725 Si à cela, nous prenons en compte le contexte européen, la montée en puissance du niveau  
726 régional et de l'intercommunalité, le niveau départemental perd de sa pertinence sur ces  
727 questions.

728 Dans ces conditions, la création d'un service départemental ministériel est-elle la meilleure  
729 solution pour appliquer sur le terrain les politiques publiques nationales ?

730

### 731 **3 - Créer un service public technique territorial**

732 A partir de l'état des lieux et de l'analyse développée dans ce document, et pour le secteur  
733 des missions du MEEDDM, nous pourrions avancer l'hypothèse de création d'un service public  
734 technique territorial dans un schéma de développement du service public en territoire.

735 Cette hypothèse essaie de prendre en compte la situation concrète issue de la RGPP et de la  
736 réforme des collectivités territoriales, ce qui ne sous entend pas que nous partageons ces  
737 réformes, bien au contraire. Elle prend aussi en compte l'idée d'un service public technique, non  
738 en termes de structure mais de portage des politiques publiques nationales dans les territoires.  
739 Elle cherche à ouvrir des perspectives pour répondre le plus efficacement possible aux besoins  
740 des citoyens.

741 Deux pistes sont possibles à ce stade de la réflexion.

742 1. La première est la création d'un service technique territorial de l'Etat viserait à avec mettre

743 en cohérence la gestion des missions des programmes au sens de la LOLF, la gestion des  
744 femmes et des hommes, leur permettant de continuer à travailler au plus près des territoires et  
745 de garder le statut de la fonction publique.

746 2. La seconde plus iconoclaste, est la création d'un service public local rattaché par exemple  
747 à la Région, avec des services infra – régionaux, par exemple au niveau des bassins de vie.  
748 Ces services seraient porteurs des politiques publiques nationales déclinées au niveau des  
749 territoires et porteur des politiques régionales. Les actions sur le territoire croiseraient de façon  
750 cohérente les politiques publiques nationales et locales. L'État continuerait donc d'être présent  
751 au niveau des territoires, non plus de façon organisationnelle mais de façon différente.

752 Cette organisation paraît plus lisible, plus efficace, plus cohérente, plus proche des citoyens  
753 et des territoires. Elle peut être plus démocratique en facilitant l'intervention des citoyens.

754 Cette hypothèse demande une réforme des collectivités territoriales, de leurs compétences,  
755 des finances publiques notamment en termes de péréquation.

756 Cela casserait également les pleins pouvoirs du préfet représentant de l'État et permettrait  
757 aux agents de continuer à travailler au plus près des territoires et de garder le statut de la  
758 fonction publique.

759 Au regard des missions du MEEDDM et de la nécessaire cohérence entre politiques  
760 publiques nationales et politiques publiques locales, entre service public et industrie pour le  
761 développement des territoires, de l'évolution des niveaux institutionnels, du besoin de  
762 démocratisation des services publics, cette hypothèse peut ouvrir des perspectives dans la  
763 recherche d'une transformation sociale et écologique.  
764

#### 765 **4. Unités Territoriales en lieu et place des DDI**

766 Le 17<sup>ème</sup> congrès SNPTAS CGT doit également se positionner sur l'éventualité portée par  
767 certains responsables ministériels de créer des Unités Territoriales en lieu et place des actuelles  
768 Directions Départementales Interministérielles. Il est également nécessaire d'en mesurer les  
769 conséquences qui peuvent peut-être s'avérer très néfaste dans le temps ou permettraient elles  
770 d'effacer les problèmes actuels entre Directions Régionales Ministérielles et DDI.